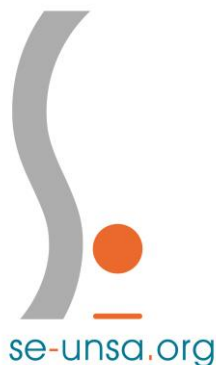


Narbonne le 7 septembre 2020



Mme la Présidente du Conseil Départemental  
de l'Aude

Objet : Financement illégal dans le cadre de l'appel à projets

Madame la Présidente,

Le SE-Unsa souhaite vous alerter sur deux demandes de financement participatif illégales dans l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental.

Récemment, une école privée hors-contrat de l'Aude, Pédagogie d'envol, et une école privée sous contrat, Escola Calandreta Los Cascamels, ont présenté une demande de financement participatif dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Conseil Départemental. Ces projets « Réhabilitation d'un établissement multidisciplinaire » à Arzens pour un montant de 99500€ et « Créer un jardin potager à l'école » à Rieux Minervois pour 10300 euros sont présentés au vote.

Toutefois, aucun euro ne sera attribué à ces projets car de tels financements sont illégaux.

Le SE-Unsa tient à préciser que l'argent public n'a pas vocation à financer les établissements privés hors-contrat ou sous contrat. Et c'est tant mieux, il reste tellement à faire dans l'école publique que personne ne comprendrait que cet argent soit dirigé vers des organisations majoritairement religieuses, ou bien à des entreprises à vocation scolaire.

De plus, nous ne voulons pas qu'un certain nombre de confusions s'installent. Contrairement à ce qui a été exprimé en presse par Pédagogie d'Envol, une école privée hors contrat n'a pas de relation tutélaire avec l'Education Nationale, mais demeure sous son contrôle, quant à la sécurité des enfants. Ces écoles doivent en outre respecter les paliers du socle commun, mais sans obligation de suivre les programmes de l'Education Nationale.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à notre alerte.

Veillez croire, Madame la Présidente, en mon profond attachement à l'Ecole Publique Laïque.

Anne Marty

Secrétaire départementale du SE-UNSA 11